

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :  
BT

BORDEREAU D'ENVOI  
DE  
PROCEDURE

N° PIECE N° FEUILLE

C.U. - PV 01065/97

Date des faits : Le 12 mai 1997  
Lieux des faits : Commune de

OBJET :

OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

AFFAIRE : M J

NUMERO

DESIGNATION DES PIECES

1

SYNTHESE

2

Audition de M. J

1 M. le procureur de la République

1 M. Le Préfet

2 Le Général Commandant la Région  
Aérienne

1 Archives

Direction Générale de la Gendarmerie  
bureau défense Opération -Sec.Rens.

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

N° PIÈCE N° FEUILLE

BT

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

C.U.

PV 01065/97

01 1

Nous soussigné : gendarme J D , APJ, en résidence à

Vu les articles 20 et 24-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

-----. Le trente juin mil neuf cent quatre vingt dix sept à neuf heures cinquante cinq se présente à notre unité à , monsieur M ; demeurant à . Cette personne nous informe qu'elle aurait observé dans le ciel des phénomènes aérospaciaux non identifiés.

-----. Nous procédons à son audition sur les dits phénomènes.

-----. Des dires de monsieur M ces phénomènes se sont déroulés soit le 12.05.1997 ou le 22.05.1997, vers les 21 h 45. Verbalement il nous informe que s'il devait reproduire ce qu'il a vu sur une feuille de papier, cela représenterait un tracé rectiligne d'environ 02 centimètres de long sur 01 millimètre d'épaisseur. Les faits se sont produits d'après lui à une hauteur correspondante au passage des avions long courrier sur le territoire de la commune de

\*\*\* Cf pièce n°2 \*\*\*

-----. Aucune autre personne n'a observé ces phénomènes. Monsieur M nous a déclaré qu'il n'avait pas vu lors de son observation et qu'il se trouvait au domicile de sa mère.

-----. Nos services n'ont été saisis d'aucune autre déclaration d'observation de ce genre de phénomène.

\*\*\*CLOTURE\*\*\*

-----. Lors de son audition, M J nous a paru digne de foi. Cette observation lui a paru inhabituelle et il a tenu à nous tenir informé.

-----. Le présent procès verbal est transmis en l'état.

-----. A le trente juin mil neuf cent quatre vingt dix sept.

L'Enquêteur

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE  
-----  
AUDITION

Unité :

BT

C.O. 1111 - PV 01065/97

Nous soussigné : gendarme J D L, A.P.J. en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

M J, 31 ans,  
né le à  
demeurant

célibataire, Agent de sécurité, nationalité française.

qui déclare le trente juin mil neuf cent quatre vingt dix sept à neuf heures et cinquante cinq minutes:"-----

----- Vers la fin du mois de mai, peu avant les élections, je me trouvais à au domicile de ma mère, je me trouvais à

l'extérieur dans le jardin. Il était environ 21 heures 40. J'ai pu observer dans le ciel au niveau de la grande course, juste en dessous, l'apparition de deux clignotements de type circulaire à peine plus intense qu'une étoile. La couleur était dorée pâle. La durée est de quelques secondes, fixe en ce qui concerne les deux premiers clignotements. De l'emplacement des deux clignotements est parti une traînée bien nette, droite et continue de même égalité sur l'ensemble. Ce trait était de petite dimension en longueur et très rapide. Ces deux clignotements ont eu lieu dans la direction Nord-Ouest. Le trait a été très bref. Cela s'est éteint pendant environ 2 à 3 secondes puis vers l'Est il s'est produit le même phénomène mis à part que le trait minimeux était dirigé Ouest - Sud Ouest. Il s'agissait d'une même durée de temps, d'intensité lumineuse.

----- Les faits se sont produits haut dans le ciel et il n'y avait aucun bruit distinctif. Comparé à un avion, les clignotements ont changé brusquement de direction et de même les feux d'un avion sont continus à l'inverse de ce que j'ai pu observer.

----- Lors de mon observation le ciel était entièrement dégagé et étoilé. Cela n'avait rien à voir avec une comète ou alors une étoile filante.

----- Je n'ai pas entendu de détonation ou autre bruit pouvant attirer mon attention. Je n'ai rien remarqué d'autre par la suite. Lors de mon observation j'étais seul. Au cours du déplacement je n'ai remarqué aucun fait pouvant attirer mon attention. Au moment des faits je n'avais pas consommé d'alcool n'y autre produit ayant perturbé mon attention.

----- Je situe les faits soit le jeudi 15 ou 22 Mai 1997. Je travaille à proximité d'un aéroport et j'ai l'habitude de voir des avions passer dans le ciel. Les faits que je vous ai relatés non rien avoir cela.

----- En ce qui concerne la forme du clignotement, il s'agissait d'une forme type circulaire. Lors de mon observation il n'y avait pas de vent sur mon point d'observation. La température était douce. En ce qui concerne la couleur je pourrais comparer cette dernière aux boules de Noël d'un doré pâle.

A le trente juin mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 10h 15. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.